



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

|                                     |                      |                     |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Conseillers en exercice : 27</b> | <b>Présents : 25</b> | <b>Votants : 27</b> |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|

**Présent.es :**

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann HEMON, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN,

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Franck LORIC à Marie-Christine TALMONT  
Simon LE METAYER à Aurélia MINNEBOIS

**Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Tristan CAMPS

**Date de convocation du Conseil municipal :** 10 avril 2026

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

---

**Approbation du Budget Primitif 2026**  
**Délibération n°2026\_37**  
*Nom.Actes (7.1)*

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le   
ID : 056-215601402-20260424-2026\_37\_2BIS-BF

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 & M4 ;

**Vu** le Règlement Budgétaire et financier en vigueur ;

**Vu** le débat d'orientations budgétaires en date du 3 avril 2026 ;

**Vu** le rapport de présentation du BP 2026 relatif au budget principal de la commune et aux budgets annexes ;

**Vu** les maquettes budgétaires du BP 2026 pour le budget principal de la commune et les budgets annexes ;

**Considérant** que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget principal et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil municipal peut déléguer à son maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

*Ceci étant exposé,*

Madame Marie-Christine TALMONT, adjointe au Maire déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

**Le budget primitif principal 2026 de la commune de Moréac** est construit dans la continuité du rapport d'orientations budgétaires et conformément à la nomenclature comptable M57.

- ✓ La section de fonctionnement présente un total 2026 de **6 951 234.33 €**
- ✓ La section d'investissement présente un suréquilibre 2026 de **6 369 684.15 € (DI 15 420 840 € - RI 21 790 524.15€)**

La nomenclature M57 ne permet plus des crédits en dépenses imprévues, néanmoins le principe de fongibilité s'applique, il est possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

| <b>Section</b> | <b>Dépenses réelles 2026</b> | <b>Fongibilité 7.5% en €</b> |
|----------------|------------------------------|------------------------------|
| Fonctionnement | 3 944 465 €                  | 295 834.88 €                 |
| Investissement | 14 397 340 €                 | 1 079 800.50 €               |

Conformément aux textes en vigueur le Budget primitif principal 2026 de la commune est présenté par nature et par fonction, tel que ci-annexé.

**Concernant les budgets primitifs annexes 2026**, ils présentent un montant total de :

- Budget Lotissement La Sittelle : **18 245.85 € en investissement et 119 843.76 € en fonctionnement ;**
- Budget Lotissement Les poètes 2 : **328 588 € en investissement et 310 000.40€ en fonctionnement ;**
- Budget Lotissement La clé des Champs : **1 625 637.45 € en investissement et 1 033 961.06 € en fonctionnement ;**
- Budget Energies Photovoltaïques : **1 016 477.79 € en investissement et 102 489.20 € en fonctionnement (section d'exploitation).**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, par un vote à main levée :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif principal 2026 tel que présenté en séance et en annexe, et ce conformément aux maquettes budgétaires réglementaires ;
- **D'APPLIQUER** le principe de fongibilité à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **D'APPROUVER et ADOPTER** les quatre budgets annexes primitifs 2026 tels que présentés en séance et en annexes, et ce conformément aux maquettes budgétaires réglementaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

***La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,***

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 24 avril 2026*

*Tristan CAMPS  
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*

